

Genève, le 15 avril 2025

Aux représentantes et aux représentants des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

L'année 2024 a été marquée par une forte hausse des sollicitations reçues par la Cour, tout comme du nombre de rapports publiés. La Cour a notamment développé son expérience dans l'audit de la transition numérique de l'État, qui est un des domaines dans lesquels elle souhaite se focaliser dans le futur. Les rapports de la Cour ont également permis d'identifier plus de 24 millions F de gains potentiels. S'il est réjouissant de constater que le taux de mise en œuvre des recommandations de la Cour s'est amélioré en 2024, il faut cependant regretter que 84 recommandations (dont près de la moitié avec un niveau de priorité élevé) aient dû faire l'objet d'un report de délai. Le rapport est librement disponible sur <https://www.cdc-ge.ch>.

Des sollicitations et des publications en hausse

L'année écoulée a été en tout point remarquable, tant au niveau des sollicitations reçues que des publications. La Cour a en effet été sollicitée en 2024 à 192 reprises (2023 : 151) principalement au travers d'alertes reçues de la population, mais également de la part du Grand Conseil et de membres du Conseil d'État. Ce niveau record est réjouissant, car il démontre la confiance dont jouit la Cour auprès de la population genevoise. Il suscite toutefois des questions sur les ressources dont elle dispose pour faire face à cet afflux croissant de demandes.

Le nombre de publications émises est également en hausse, avec 11 rapports d'audit et d'évaluation (2023 : 10) et 10 examens ou consultations (2023 : 7). Comme par le passé, les sujets traités par la Cour ont largement couvert l'ensemble des politiques publiques de l'État.

La Cour développe son expérience dans l'audit de la transition numérique

La Cour a développé en 2024 ses compétences et son expérience dans l'audit de la transition numérique au sein de l'État, avec un rapport d'audit sur le projet de numérisation des processus post-autorisation de construire. Compte tenu de l'importance des enjeux de la transition numérique pour l'État qui a prévu d'y consacrer près d'un milliard de francs sur les dix prochaines années, la Cour a prévu de réaliser d'autres missions de ce type dans le futur.

Des gains financiers potentiels pour 24.6 millions F

Les travaux de la Cour ont également permis d'identifier plus de 24 millions F de gains financiers potentiels, notamment pour la clientèle de SIG qui a pu obtenir le remboursement de 22 millions F qui leur avaient été surfacturés.

Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations

Le tome 2 du rapport annuel d'activité fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour dans les 48 rapports qui ont fait l'objet d'un suivi en 2024. S'il est réjouissant de constater que la proportion des recommandations qui ont pu être fermées

s'améliore, on doit cependant regretter que 84 d'entre elles aient dû faire l'objet d'un report de délai, dont près de la moitié avec un niveau de priorité considéré comme « élevé ». Le taux de réalisation des recommandations s'est toutefois amélioré, passant de 69 % en 2023 à 76 % en 2024.

Fin de magistrature et début d'une nouvelle

L'année 2024 est également synonyme de fin de magistrature notamment pour une magistrate et un magistrat titulaires après 12 ans de fonction. La Cour les remercie pour leur remarquable contribution au développement des activités de la Cour et de sa réputation.

Au début de l'année 2025, les six nouveaux magistrates et magistrats élus ont défini ensemble un programme de magistrature qui guidera l'action de la Cour pendant les six prochaines années. Les objectifs retenus réaffirment les orientations générales de la Cour depuis sa création, à savoir l'amélioration des prestations publiques à la population et la recherche de mesure d'économie et de gains d'efficacité, tout comme le développement de la réputation de la Cour soutenue par son indépendance et la qualité de ses rapports. La nouvelle équipe a aussi déterminé les domaines dans lesquels la Cour allait devoir plus spécialement se concentrer, soit l'accompagnement de la transition numérique de l'État et le renforcement des capacités de révision suite aux changements intervenus dans les normes professionnelles. Le programme de magistrature, en cours de finalisation et qui fera l'objet d'une communication ultérieure, fixera également des objectifs internes pour garantir le bon fonctionnement de la Cour, notamment en matière d'innovation, de qualité et de formation des collaboratrices et collaborateurs.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Pierre Henri PINGEON, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : pierre-henri.pingeon@cdc.ge.ch